



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2023**

Date de convocation : 17 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un novembre à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents : M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, Mme Sophie CAMPISCIANO, Mme Françoise BALTHAZARD, M. Benoit JULIENNE Adjoint au maire, M. Zaïme ALI-BELHADJ, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, Mme Dominique GUILLAN, M. Rémi JEANNOT, Mme Marie-France LAUNET conseillers municipaux,

Absents : M. Pascal AMBROISE

Pouvoirs : M. Serge BLIN donne pouvoir à M. Benoit JULIENNE,
Mme Martine MONTARON donne pouvoir à Mme Françoise BALTHAZARD,
Mme Sandrine MOURET donne pouvoir à Mme Dominique GUILLAN
M. Claude PREVOST donne pouvoir à M. Zaïme ALI-BELHADJ

Secrétaire de séance : Mme Dominique GUILLAN

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Pouvoir : 4

2023-11-21/09

OBJET : MODIFICATION MONTANT SUBVENTION SAINT-AUBIN SENIOR 2023

Rapporteur : Monsieur Benoit JULIENNE

Présentation :

L'association SAS organise dès à présent son voyage prévu du 24 avril au 2 mai 2024. Afin de pouvoir régler le voyageur, elle a sollicité la municipalité pour recevoir avant le 20 février 2024 le montant de subvention dont elle bénéficiera (13 987€), conformément à la délibération n°2023-06-27-05 qui a fixé le taux de subvention pour 2024 à 30% pour les Saint Aubinois. Le versement de cette subvention devra donc avoir lieu avant le vote du budget 2024. C'est pourquoi il est proposé de l'ajouter à la subvention 2023, en complément de la subvention de 23 074€ votée le 27 juin 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de soutien entre Saint-Aubin Séniors et la commune,

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20231121-2023-11-21-09-DE
Date de réception préfecture : 24/11/2023

VU la demande de l'association Saint-Aubin Séniors d'un versement anticipé de la subvention sur le voyage qu'elle organise au printemps 2024,

VU les délibérations n° 2023-06-27-05 et 2023-06-27-06

Entendu l'exposé de Monsieur Benoit JULIENNE rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sans abstention,

- **DECIDE** de porter à 37 061,00€ le montant de la subvention à l'association Saint-Aubin Seniors (SAS) pour l'exercice 2023.
- **DIT** que la dépense est prévue au Budget Primitif.

Publié sur le site de la commune

Fait et délibéré à Saint-Aubin,
Le 21 novembre 2023

Le secrétaire de séance
Dominique GUILLAN

Le Maire,
Pierre-Alexandre MOURET



*Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification.
Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.*